



Le Journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Edito du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Nous approchons des fêtes de fin d'année, pour chacun d'entre nous c'est une période qui doit être marquée par le fait de se réunir en famille, un moment de partage. C'est l'occasion de réaffirmer notre espoir dans l'avenir pour les petits et les grands.

Montfleury depuis quelques semaines, traverse quelques turbulences qui je l'espère, n'altéreront pas la cohésion du village.

Malgré les divergences, je tiens personnellement à remercier les démissionnaires du conseil municipal, de leur participation durant les deux années et demi qui se sont écoulées. Les raisons de leurs démissions leur sont propres et je les respecte, nos chemins se séparent aujourd'hui.

Les 4 et 11 décembre prochains, les villageois vont pouvoir désigner de nouveaux conseillers municipaux par les élections partielles complémentaires.

Je souhaite sincèrement que ce nouveau conseil municipal qui sortira des urnes, continue d'avancer et à œuvrer dans l'intérêt de notre village et à travailler dans la sérénité. Montfleury le mérite, chacun d'entre nous le mérite. En ce qui me concerne, je veillerai à ce que le travail réalisé soit encore plus visible et lisible par tous.

Je veux croire en une prise de conscience de chacun comme le montre les mamans qui ont organisé la fête d'Halloween et vont organiser les fêtes de Noël.

Il me reste à l'approche de cette fête de Noël, de souhaiter à tous que cette fin d'année soit la plus heureuse possible.

Jean Claude NEVERS
Maire de Montfleury



Les mamans du village organisent la fête de Noël des enfants le Samedi 17 Décembre prochain.

Cette journée festive a pour but de réunir petits et grands. A partir de 9h30, les enfants réaliseront des activités et seront eux-mêmes les acteurs de l'animation de toute la journée, puisqu'après une pause entre 12h et 14h, les activités reprendront à 14h. A partir de 16h les enfants invitent les grands à venir les rejoindre et à festoyer ensemble pour fêter Noël. Ainsi tous les adultes parents et grands-parents et tous les habitants du village pourront découvrir ce qu'ils auront préparés.

Le meunier de Pont des Vents contribue à cette journée en offrant les ingrédients pour les gâteaux.

Cette année certaines communes voisines ont fait le choix de rejoindre les enfants de Montfleury pour fêter Noël ensemble.



Le journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Les impôts !.....

Le dernier trimestre de l'année est une période souvent redoutée par tous à cause des impôts en particulier pour la taxe foncière et la taxe d'habitation.

Il nous paraît utile de faire une mise au point sur la fiscalité communale. Le sujet a été évoqué lors de la réunion publique du 21 octobre 2016.

Est-il nécessaire d'augmenter ces impôts pour pallier à notre besoin de trésorerie ?

Tableau Comparatif des taux d'imposition année 2015

	MONTFLEUR	SAINT JULIEN	BOURCIA	BROISSIA	MONTAGNA
Taxe d'habitation	10,07%	9,32%	8,26%	8,38%	9,28%
Taxe foncière sur le bâti	5,11%	7,97%	4,37%	4,80%	8,99%
Taxe foncière sur le Non bâti	7,56%	17,77%	13,90%	18,35%	24,99%

A noter que, si le taux sur le foncier non bâti est inférieur à la moyenne, il y a lieu de rajouter la somme prélevée par l'association foncière : environ 6 000€

Nous constatons que notre commune est dans la moyenne des autres villages.

En conclusion notre marge de manœuvre sur la fiscalité est faible et ne pourrait pas venir compenser suffisamment nos besoins pour les financements à venir.

Pour améliorer notre situation, nous devons envisager d'autres solutions

Michel CHAVANT
Membre de la commission finances

Elections municipales partielles complémentaires

N'oubliez pas les élections municipales complémentaires ont lieu les dimanche 4 et 11 décembre 2016. 7 postes de conseillers sont à pourvoir. 7 candidats ont fait acte de candidature. Les candidatures ont été clausées le 17 novembre 2016 à 18h en préfecture.

Les 7 candidats se présentent en candidats libres et indépendants. La liste des candidats et Les modalités du scrutin ont été distribuées auprès de chaque électeurs et seront affichées dans le bureau de vote. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h. Tout électeur peut obtenir des informations supplémentaires à la Mairie aux heures d'ouverture.

L'assainissement à MONTFLEUR !.....

Certains d'entre vous, ne pensaient jamais voir l'assainissement réalisé dans la commune. Non ce n'est pas une arlésienne de plus. L'assainissement est une des priorités qui a été prise en compte lors de notre prise de fonction en 2014. Tout d'abord, revenons sur qui est en charge de la réalisation. C'est la communauté de communes de la Petite Montagne qui a en charge de réaliser l'assainissement collectif sur les 40 communes composant notre communauté de communes.

Sur ces 40 communes certaines étaient déjà équipées en station d'épuration, d'autres ont fait le choix de le réaliser avant que la communauté de communes soit chargée de cette compétence, enfin certaines ont fait le choix de s'y opposer.

En ce qui concerne Montfleur, le Maire, dès début 2015 et d'autres Maires de communes voisines ont insisté pour que l'assainissement de leur commune soit réalisé avant 2018. Une de ces raisons étant que dans le cas d'assainissement individuel, les habitants puissent bénéficier d'une subvention. Cette date de 2018, étant une date butoir de déclaration pour bénéficier de cette subvention.

Après l'étude de Zonage réalisée en 2015, il a été décidé que Montfleur serait en assainissement collectif. Le Maire a demandé à la communauté de communes si possible que l'ensemble de Montfleur, hameaux compris soient en collectif. Suite à une première étude de la réalisation du projet, le hameau de Pont des Vents a été retenu en collectif, alors que les hameaux de Barezia et de Saint Pierre seraient en individuels. Lors de la présentation de cette étude à la commission d'assainissement de la communauté de communes, cette solution a été refusée.

Quelles sont les raisons de ce refus ?

- La première est le fait que Montfleur n'est pas une installation existante à moderniser
- La seconde est une raison d'équité, pour toutes les communes qui ont une nouvelle installation, prise par le comité de présidence de la communauté de communes de ne pas équiper les hameaux en collectif pour des raisons de coûts.

Seul le bourg de Montfleur sera donc équipé en collectif. Les hameaux seront tous en individuels.

Prochaines étapes pour la réalisation de l'assainissement de Montfleur :

- Réalisation de regards sur le collecteur existant, celui-ci ayant vocation à devenir le réseau d'eaux pluviales. Actuellement ce réseau ne permet pas de vérifier son état, il faut donc réaliser la mise en place de 17 regards permettant de sonder et d'évaluer l'état de ce réseau. Un devis estimatif par la société PETITJEAN à hauteur de 25 000€ a été envoyé à la communauté de communes. 50% du montant de ces travaux seront à la charge de la commune.
- Début 2017, une enquête publique va être réalisée afin de donner la parole à chaque habitant leur permettant d'émettre un avis sur la solution proposée. Le résultat de cette enquête sera commenté et validé par le commissaire enquêteur qui donnera un avis favorable ou défavorable à la solution proposée.
- Préalablement à l'enquête publique, une réunion avec tous les habitants du village sera programmée afin de présenter la solution proposée et surtout pour donner à chacun d'entre vous, les éléments techniques et financiers dans les deux cas, assainissement collectif et assainissement individuel. L'objectif étant que chacun connaisse parfaitement ce par quoi il est concerné et le coût qu'il aura à financer et comment. Seront présents à cette réunion, les experts et techniciens en assainissement de la communauté de communes.
- Le début des travaux de la mise en place des collecteurs et de la station d'épuration démarreront début septembre 2017, cette date pourra être avancé si l'enquête publique est terminée avant le mois d'avril 2017 et également la mise en place des regards sur le collecteur existant.

L'assainissement est un grand chantier qui sera évidemment perturbateur pendant quelques mois compte tenu des travaux concernant les tranchées dans les rues du village, la mise en place des collecteurs et des points de raccordements de chaque maison, la réfection des rues sur le plan voirie. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

A suivre.....

Les conseillers municipaux

Montfleury village de demain.....

A l'issue de la réunion du 21 Octobre « Montfleury village de demain » certains d'entre vous, bien qu'informés sur la réalité de la situation du village, attendaient peut-être plus encore de précisions sur les projets évoqués. A la demande de certains villageois, il nous paraît nécessaire de vous apporter des éléments de réponses que vous n'avez peut-être pas eu lors de cette réunion ou qui ont été indiqués mais pas suffisamment clairs pour vous.

Objectif de la réunion ?

Communiquer auprès des gens du village la situation de notre patrimoine et présenter les réflexions menées et les bases de solutions possibles. Informer sur la nécessité de mener ces réflexions sur le devenir du village en fonction des moyens dont nous disposons actuellement. Elles ne doivent pas cependant, nous faire adopter une solution fataliste qui au bout du compte accélérerait la fin du village, mais au contraire d'agir pour enrayer un déclin éventuel.

Y – a-t-il des solutions ?

Des solutions existent. A nous d'identifier les bonnes et saisir les opportunités qui servent au mieux les intérêts du village. A savoir, minimiser les coûts pour la commune, améliorer ses revenus et surtout éviter toute augmentation des impôts, les impôts que peut maîtriser directement la commune. (Voir article sur les impôts). Suffit-il de remettre son destin dans les mains d'autres acteurs ? Le regroupement de communes par exemple, est-il la solution à nos problèmes, non !

Le constat

Incontestablement, le patrimoine du village très important pour un village comme le nôtre, est dans un état critique et n'apporte rien au village dans son état actuel. Dès le 21 septembre 2014, une première réflexion a été soumise au conseil municipal compte tenu de l'état des lieux réalisés par le conseil municipal le 30 avril 2014. Lors de cette réunion réalisée avec tous les acteurs de la commune (Restaurateur, Coiffeuse, agriculteurs, et le conseil municipal) un document daté du 10 septembre 2014 a été remis à tous les participants, où plusieurs questions, sur le devenir du village, leur étaient posées (Economies, techniques, patrimoines, tourisms, etc..) et comment voyaient-ils l'évolution du village.

Les premières actions

Au fur et à mesure de l'avancement de ces réflexions, suite à des évaluations de notre patrimoine par des agences immobilières dès octobre 2014, il est apparu la nécessité d'agir au plus vite pour supprimer les coûts générés par ce patrimoine (Assurances, taxes foncières, entretiens, etc..), le souci majeur pour la municipalité étant de trouver une solution, la moins coûteuse et surtout qu'elle ne soit pas génératrice de nouveaux impôts.

Ce genre de projets demande une implication importante dans la constitution de dossiers, cahiers des charges, réunions, etc. Dossiers constitués durant les deux années 2015 et 2016 afin de remettre à des organismes compétents les réflexions menées, les interrogations et d'étudier les solutions possibles répondant aux besoins et exigences de notre situation.

Quelles solutions étudiées ?

- 1 - La rénovation des bâtiments
- 2 – La vente des bâtiments
- 3 – Autres solutions

Selon la solution quels sont les avantages et les inconvénients pour la commune

La rénovation des bâtiments

Pour la maison communale « Tignat » il est impossible d'éviter la mise aux normes électriques, chauffage, sanitaire, fonctionnalité, accessibilité. Une première estimation concernant uniquement 4 appartements et le hall d'entrée. Montant entre 600 000€ et 800 000€ selon les entreprises et les agences consultées.

Avantages : conservation du bâtiment

Inconvénients : Rénovation que d'une partie de la maison, impossibilité pour la commune de financer, maintien des charges et des risques locatifs.

Montfleur village de demain, suite

Pour le Montfleuri, la rénovation des étages supérieurs ne peut être prise en charge par la commune. Le montant dépasserait les 1,5 Million d'euros. Même en s'adressant à la caisse des dépôts et consignations pour un prêt sur une durée de 50 ans les mensualités ne seraient pas supportables par la commune.

La vente des bâtiments

La vente de la maison communale « Tignat », la vente ne dépasserait pas les 70 000€. Deux questions se posent que devient la coiffeuse ? Que devient la salle communale ? Autre inconnue, la vente se fera dans quels délais ?

La vente du Montfleuri, deux possibilités :

- Vente le bâtiment tel qu'il est le montant n'excèdera pas 120 000€ et dans quel délai ? Et que fait-on du restaurateur ?
- Vente du bâtiment par lot le montant total peut s'élever à 160 000€ ; la vente impose de lots imposent au par avant des travaux que la commune devra supporter dont le montant serait de l'ordre d'environ 50 000€. Les questions de délais restent posées quand au restaurateur si son lot n'est pas mis en vente, il peut être confronté à des modifications de son volume pour des raisons de fonctionnalités et d'accès avec les autres lots.

Autres solutions

Faire appel à une société dont les compétences permettent de rénover ou de construire des bâtiments et de les gérer.

Pourquoi la SEMCODA ?

La SEMCODA a été retenue pour ses compétences dans le domaine et surtout parce qu'elle propose des solutions qui ne coûtent rien à la commune et surtout parce qu'elle nous permet d'initialiser un début de trésorerie qui fait gravement défaut à la commune.

Qui est la SEMCODA ? La SEMCODA est une Société d'économie mixte dont la majorité du capital est détenu par des Collectivités Territoriales : le Conseil Départemental de l'Ain, actionnaire de référence avec 34% des parts sociales ; 172 Communes représentées par 5 administrateurs élus au sein du Conseil d'administration (1/3 de l'actionariat). Les autres actionnaires sont des acteurs institutionnels privés comme le groupe AMALIA (collecteur du 1% logement), la caisse des Dépôts, la Caisse d'Épargne et les Chambres Consulaires.

Cette société construit, entretient et gère des logements qu'elle propose en location ou en accession. Son patrimoine de près de 30 000 logements séduit par sa diversité, la qualité de son bâti, de sa gestion et de sa répartition géographique. Ses autres réalisations sont nombreuses dans de plusieurs domaines : des logements locatifs et accession à la propriété, des crèches, des écoles, des commerces, des activités en pied d'immeuble de logements, des maisons de santé et des résidences seniors ont pris vie à la demande de nombreuses communes. Depuis 1959, la croissance de cette société a été forte et poursuit son développement en lançant plus de 5000 logements en 2016. Elle rayonne sur 7 départements. Plus de 660 collaborateurs portent les valeurs et les compétences de cette société. Elle est devenue un acteur économique de premier plan en Auvergne- Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté.

Pour votre information, il n'y a pas que le village de Montfleur, qui fait appel à ce genre d'organismes. Plusieurs villages du Jura et bien sûr d'autres départements sont dans une démarche identique. Compte tenu des changements imposés par l'état, la préoccupation des communes est de mettre en place une gestion responsable, tout en se gardant une certaine autonomie de décisions et d'initiatives pour éviter leur mort.

Les projets présentés à la réunion du 21 Octobre sont-ils une solution finale ? Non ! Pourquoi ?

Lors des réflexions menées sur les deux bâtiments les plus grands et coûteux du patrimoine, une imbrication se faisait jour. L'un comme l'autre mettaient en évidence qu'ils étaient les éléments majeurs pour redynamiser le centre du village. Et quel que soit l'organisme.

Montfleur village de demain, suite

La vision de professionnels est forcément différente de celles de personnes habituées à la présence de ces édifices qui font parties du quotidien. Le résultat il était donc judicieux de bâtir un projet global du centre du village.

Sommes-nous les meilleurs avis crédibles dans les solutions à mettre en place ? Avons-nous les savoir-faire techniques pour évaluer ce qui est le mieux pour les objectifs que nous nous sommes donnés ? Avons-nous personnellement tous les éléments du fait des évolutions, des contraintes imposées par les normes, les lois sur l'environnement, les statistiques sur l'économie de demain. Même si au final, un choix devra être fait et la décision reviendra au Maire d'apposer sa signature.

Pour le financement du projet de l'ancienne « maison Tignat » maison communale, l'élément majeur dont nous avons la certitude, ce sont les modalités proposées par la SEMCODA qui sont les plus favorables pour répondre à nos besoins.

Financement possible avec la SEMCODA pour les logements

Sur cette première partie du projet, la proposition de la SEMCODA est l'achat du bâtiment actuel sur la parcelle ZM 199, pour une valeur de 200 000€ représentant le foncier de 5 des appartements sur les 8 construits pour un loyer payé d'avance.

Elle propose un bail emphytéotique* sur 50 ans à ce titre elle demande à la commune de participer à l'augmentation de capital en cours à hauteur de 132 500€ ce qui laisse à la commune le solde net de 67 500€.

La commune devenant actionnaire à hauteur de 132 500€, le capital de la commune comme ceux des autres actionnaires est rémunéré au taux du livret A + 1.5 point soit 2,25% à ce jour. L'entrée à l'actionnariat de SEMCODA n'engage en rien la Commune mais constitue au contraire un actif générateur de recettes dans les comptes de la commune.

Avec les 67 500€, la commune pourra réaliser les travaux correspondants à la réfection ou l'aménagement des extérieurs au-delà de la parcelle 119 et englobant la fontaine et le monument aux morts. Sur ces 67 500€ la préfecture propose au titre de l'aménagement du territoire de nous donner une subvention de 40% soit **27 000€** le département et la région dans le cadre de la politique de revitalisation des bourgs ruraux accorde en général pour ce genre de projet 30% sur le montant total soit **20 250€**.

Enfin sur les travaux d'aménagement concernés, une partie est de la voirie.

Pour la voirie deux possibilités à approfondir mais qui n'ont pas de conséquences pour le projet. Elles sont simplement fonction de la part de participation de la commune.

1 – Si la partie de la voirie étant la départementale 59, elle serait prise en charge par le département et dans ce cas la commune n'a pas à financer les travaux de voirie.

2 – Si elle est considérée comme faisant partie de la compétence de la communauté de commune 50% sera pris en charge par la communauté de commune, les autres 50% étant à la charge de la commune payable l'année suivante des travaux réalisés.

En résumé, $67\,500\text{€} - (27\,000\text{€} + 20\,250\text{€}) = 20\,250\text{€}$

Ce qui veut dire que nous aurons à minima 47 250€ .

En ce qui concerne, l'après construction des logements :

- La commune encaissera tous les ans les dividendes correspondant aux 2,25% du capital souscrit à l'actionnariat de SEMCODA, montant revalorisé chaque année soit la première année 2 982€
- Chaque année les taxes d'habitation des 8 appartements, la taxe foncière de l'immeuble ce qui devrait rapporter à la commune environs **6 000€** par an. (Estimation)

Soit au total un revenu annuel de **8 982€** et cela durant toute la durée du bail.

Le journal Florimontais L'actualité en continu – Bulletin Municipal

Montfleur village de demain, suite

De plus, cela ne générera aucun impôt supplémentaire voir tableau ci-après :

Maison communale « ancienne Maison Tignat »		
Charges actuelles nettes (EDF, Assurance, Impôts fonciers, entretien)	3 494€ /an	
Recettes actuelles nettes (Loyers coiffeuse, location de la salle communale) (Loyers déduits des charges)		2 686€ / an
Charges si réalisation projet pour la commune (Celles-ci étant prises en charge par la SEMCODA)	0€	
Recettes si réalisation projet (Rémunération du capital, taxes foncières et d'habitations)		8 982€ /an

Forte de son expérience dans le domaine, la société SEMCODA accompagné du cabinet d'architectes Bel-Air, a proposé une première étude concernant le projet du centre du village par l'implantation d'un nouveau bâtiment concernant 8 appartements dont 5 en location et 3 en accession à la propriété abordable. L'idée de SEMCODA est de pouvoir loger les habitants de la commune et des alentours en proposant un parcours résidentiel.

L'œil averti de l'architecte est de proposer une construction mettant en valeur la rue de l'église et la place du village. Pour autant la présentation qui en a été faite le 21 octobre, est-elle suffisante ? Non, puisqu'actuellement nous en sommes toujours au stade de réflexion sur des solutions. Des aménagements sont donc possibles.

Peut-il exister des variantes ? oui !

Puisque nous disposons d'un an (jusqu'au 30 novembre 2017) pour nous engager de façon définitive dans une solution. Il est évident que la solution technique la mieux appropriée, la plus attractive pour le bien du village, donc de tous, sera retenue, en tenant compte d'un certain nombre de critères. Les compétences du cabinet d'architectes seront les bienvenues pour une parfaite intégration qui ne dénaturera pas le village.

Même si le point de départ de cette réflexion fût **le bâtiment du Montfleuri**, la réflexion sur ce bâtiment est moins avancée, car elle est conditionnée par des éléments commerciaux et le déplacement ou non de certains acteurs et cela concerne les deux bâtiments. Cette partie du projet est plus compliquée tout en restant intéressante et attractive à plusieurs titres.

Comme l'a précisé l'architecte pour l'instant nous en sommes au stade de suggestions de solutions et en fonction de la vision d'une personne extérieure au village avec l'idée de rendre plus attractif le village. N'oublions pas qu'il faut donner l'envie aux gens de venir s'installer à Montfleur.

De plus, les choix et les orientations doivent correspondre à des activités d'avenir, donc de se démarquer par l'ambition, l'innovation et en pensant aux générations futures demandeuses d'une évolution et d'une dynamique indispensable à notre village.

C'est pourquoi les activités et les choix sont forcément de nature différente à ce qui existe dans les autres villages. Les commerces doivent être axés sur de nouvelles orientations économiques (Produits locaux, circuits courts, produits bio, originalité dans les aménagements, synergie entre les différentes zones et les étages).

Montfleur village de demain, suite

Donc le bâtiment du Montfleuri, fait l'objet de nombreuses réflexions y compris sur le plan du financement. Financement qui doit faire l'objet d'une démarche large et plus complexe du fait que nous devons trouver une solution qui ne pénalise pas le budget de la commune et ne pas générer d'impôts supplémentaires.

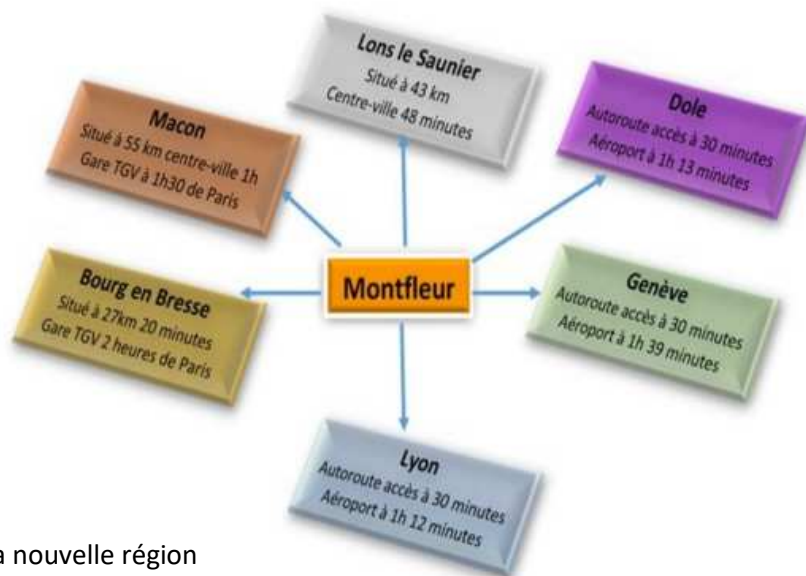
Du fait d'un établissement à connotation essentiellement commerciale et touristique, les modalités de financement ne peuvent être similaires à celle de la maison communale. Une participation de la commune sera probablement demandée, sous quelle forme et sous quel montant, nous ne pouvons pas actuellement le dire. Aujourd'hui, deux choses peuvent être affirmées, la première en aucun cas nous choisirons une solution qui soit contraire aux objectifs que nous nous sommes fixés et la seconde, tous les chiffres qui ont pu circuler dans le village sont totalement erronés et non fondés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Réflexion complémentaire sur le bâtiment Montfleuri
- Démarche auprès des organismes pour étudier le financement (Région, Préfecture, autorités consulaires, Europe, Tourisme, etc....)
- Présentation au village des réflexions finales et des financements (Alternatives)
- Décision finale du Conseil Municipal

Les atouts de Montfleur :

Sa situation géographique



- Entrée de la vallée du Suran et de la nouvelle région Bourgogne Franche comté.
- Ouverture sur le bassin de vie Bourg en Bresse et Oyonnax
- Les accès et la proximité
- La topographie du village et son environnement
- Son appartenance à la Petite Montagne
- De nouvelles orientations, développement durable, écologie, nouveaux métiers
- L'emplacement des bâtiments
- Ses capacités touristiques et son histoire à développer

Les conseillers municipaux

Le journal Florimontais

L'actualité en continu – Bulletin Municipal

A vos agendas !.....

29 Novembre Conseil municipal

4 Décembre 1^{er} tour des élections partielles et complémentaires

11 Décembre 2^{ème} tour des élections partielles et complémentaires

13 Décembre Conseil municipal

15 Décembre Repas de Noël des anciens

17 Décembre Noël des enfants, journée festive familiale

25 Décembre Fête de Noël

31 Décembre Saint sylvestre

Réalisation

Mairie de Montfleur
Rue sous la ville
39320 Montfleur
03 84 44 30 70

commune.montfleur@orange.fr
<http://www.montfleur39.com>

Rédaction

Les conseillers municipaux

Crédits photos

Village de Montfleur

Conception et réalisation

E. Cattenot, J-C Nevers

Impression - Tirage

Mairie de Montfleur

Pêle-mêle :

- Repas de Noël des anciens

Comme chaque année en cette période de Fêtes, le repas de Noël pour les personnes âgées de 65ans et plus aura lieu le Jeudi 15 décembre 2016. Un Bon d'inscription sera envoyé par la Mairie.

- Affouage

Parcelle de bois dit de pont des vents en Nivigne sur la commune de Pouillat.

Prévisions d'environ 100 stères à exploiter sur deux années 2016, 2017

Prix 7€uros du stère. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en Mairie, date butée, le 31 décembre.



Je m'inscris !.....

Deux scrutins sont prévus en 2017 : élections présidentielles les 23 avril et 7 mai, élections législatives les 11 et 18 juin.

– **Vous avez déménagé** (arrivée ou déménagement à l'intérieur de la commune)

– **vous n'avez jamais été inscrit sur la liste électorale,**

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune **au plus tard le 31 décembre 2016.**

Pour cela 2 possibilités :

- soit par internet en vous rendant sur www.service-public.fr
- soit en vous déplaçant à la mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois à vos nom et adresse.

Halloween.....



Halloween 2016 organisé par les mamans a de nouveau séduit grands et petits. Dimanche 30 octobre, les enfants de Montfleur ont fêté Halloween. La fête a commencé à 17heures par le parcours des enfants, toquant aux portes des villageois en quête de bonbons et de friandises. Bien que le chemin fût un peu long pour les tous petits, celle-ci bien perçue par les habitants qui se sont montrés généreux ne pouvait que ravir les enfants. Pour être totalement dans la fêtes, parents et enfants se sont grimés et déguisés dans l'esprit d'halloween.

Rien a été oublié, n'échappant pas à la coutume, dans une ambiance joyeuse pour creuser les citrouilles, potimarrons et déguster, tous les participants se sont retrouvés pour déguster gâteaux et boissons.

A la demande des parents organisateurs, la municipalité répond favorablement, pour l'année prochaine, de fêter plus largement cette fête d'halloween. En effet, l'idée serait de permettre aux enfants de se déplacer non seulement dans le centre du village mais aussi dans les hameaux et de continuer la fête en organisant une soirée halloween pour les grands".

Rénovation et modernisation de notre éclairage public.....

Dès fin 2014 nous avons mis en priorité la rénovation de notre éclairage public, pour des raisons de vétusté coûteuse et profité de l'occasion pour faire des économies de consommation. Les travaux se sont réalisés en deux tranches, une en 2015 (ce qui avait fait l'objet d'un article dans le bulletin municipal de novembre 2015, montrant la différence d'éclairage, avant et après) et la deuxième cette année 2016.

Coût prévisionnel de 36 000€ HT. Le paiement des travaux se faisant par moitié à chaque fin de tranche. Les subventions pour ces travaux étant de 50%.

Nous avons reçu la fin de travaux officielle le montant total des travaux s'élève au final à 34 589,56 HT.

Le coût pour la commune a été de 17 294,78€ HT.

Et nous pouvons déjà constater une baisse notable de la consommation électrique :

Année 2015 : 5 820,33€ Année 2016 : 3791,81€

L'année 2017 devrait notifier une baisse supplémentaire, la deuxième tranche ayant été réalisée en juin 2016.

Hommage



Gérard GUYOT

Né le 28 août 1946 à Bourg en Bresse, alors qu'il a 9 ans, sa famille s'installe au hameau de Saint - Pierre à Montfleur.

Il apprend les bases de la mécanique au garage de Montfleur chez M. Pernet.

Doté d'une personnalité très dynamique, il s'implique dans la vie du village de Montfleur en participant activement au foyer Rural dont il deviendra le Président, parmi ses autres occupations le théâtre, les sapeurs-pompiers et le conseil municipal. Il sera l'initiateur des anciens élèves de l'école de Montfleur, ainsi que le créateur des amis de Montfleur.

Ayant rencontré Eliane Cattenot, institutrice, il s'installe avec son épouse à Bourcia en 1965. Il reprend la ferme de Saint Pierre et la famille s'agrandit par la naissance de 3 enfants Elizabeth, Jean François et Anne.

Il laisse sa ferme pour reprendre le garage de Saint Julien en 1988 puis en 1991 installe une station service et une concession Renault.

Homme dynamique, il s'investit dans le foyer rural de son nouveau village, organise les jeux inter villages Élu au conseil municipal en 1995, il devient Maire de 2008 - 2014 il est vice Président à la communauté de communes de la Petite Montagne, délégué au syndicat hydraulique du Suran, des eaux sous la pompe.

Il s'est investi dans la promotion du village à travers l'association des saint-julien de France.

Malgré la grande souffrance de la disparition tragique de sa fille Anne cet homme de grand cœur et de générosité a toujours été disponible pour la collectivité et les associations.

Séparé d'Eliane, il épouse en secondes noces Françoise en juin 2013. Il s'est éteint le 15 novembre à l'hôpital de Bourg en Bresse à l'âge de 70 ans.

La municipalité et les habitants de Montfleur transmettent à toute la famille ses sincères condoléances

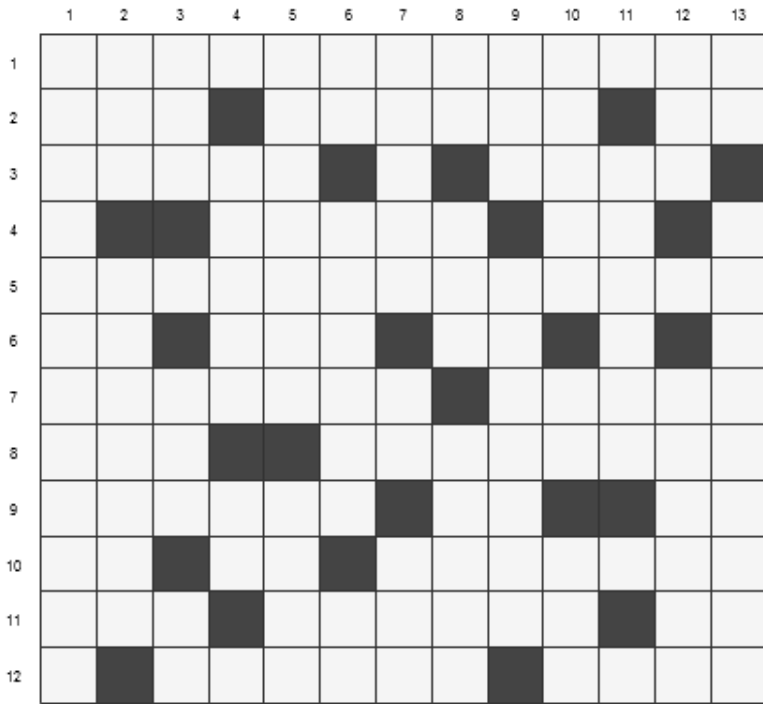
La nuit n'est jamais complète.
Il y a toujours, puisque je le dis,
Puisque je l'affirme,
Au bout du chagrin
Une fenêtre ouverte, une fenêtre éclairée
Il y a toujours un rêve qui veille,
Désir à combler, Faim à satisfaire,
Un cœur généreux,
Une main tendue, une main ouverte,
Des yeux attentifs,
Une vie, la vie à se partager. (Paul Eluard)

Etat civil :

Mme Adèle CHAVANT âgée de 93 ans est décédée le 29 Novembre à 11h00 à la maison de retraite de Saint-Julien.
La municipalité adresse ses sincères condoléances à toute la famille.

Détente – Jeux

Mots croisés spécial Noël



Horizontal

- 1 – vivement qu'il descende du ciel.
- 2 – Taux de perte acceptable pour les américains – Dure souvent toute une vie – la fin d'un rêve
- 3 – Zen – Fait du feu
- 4 – Fournisseur d'épines à Noël – Au début de la visite
- 5 – Guide astral éphémère
- 6 – Petit tour – article pluriel – C'est oui pour Poutine
- 7 – Vient de là-haut – Fruit ou pigeon
- 8 – Pomme – Fis un paquet mais pas forcément un Cadeau
- 9 – Sur la table de Noël – Quelqu'un – Millilitre
- 10 – Bien dans le réel – Langue du sud – Fait rire au théâtre un peu moins aux infos
- 11 – Raccourci de jeune – Bien eue – Drame japonais
- 12 – S'est faite allumer à la veillée – Racines profondes

Vertical

- 1 – Sous le sapin
- 2 – Comme Jésus Christ – Repose sur 3 Pattes
- 3 – Service d'ordre – Cultivé en Egypte, surtout à l'envers - Fleuve Russe
- 4 – Reçoit des lettres musicales – Note de début
- 5 – Infinies – Brut
- 6 – En haut de la pente – Casse-pieds ou malades – Langue du Sud
- 7 – Peut bien tomber, pourvu qu'il ait du nez – A la tête d'un empire – Pour s'embrasser
- 8 – Lettres de paiement – Home de paille – Il n'y a qu'à Noël où elles ne roulent pas
- 9 – Oiseau chanteur – Pays du Père Noël
- 10 – Empereur romain – Instructions d'ouverture en anglais Température habituelle de Noël
- 11 – L'heure de la naissance
- 12 – Arrière-grand-mère de Jésus – Dégage le passage pour le Père Noël
- 13 – Article – Table de nuit

Labyrinthe

Le père Noël aimerait trouver le sapin pour déposer les cadeaux

